



Élection de la Municipalité de Vevey
Système majoritaire à 2 tours

13 mars 2011
(1^{er} tour)

Contenu du cahier:
(ordre des listes selon tirage au sort):

VEVEY LIBRE - POLITIQUEMENT DEGAGES

Point de départ

PLR.Les Libéraux-Radicaux

INDEPENDANT

PDC Parti Démocrate Chrétien

Parti socialiste veveysan

Les Verts Mouvement écologiste vaudois

UDC Vevey



ÉLECTION DE LA MUNICIPALITÉ

Explications sur la manière de voter

Système majoritaire à deux tours

Chaque électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de sièges à pourvoir (**à Vevey, au 1er tour : 5**) et peut voter pour les candidats officiels ainsi que pour n'importe quel citoyen jouissant des droits civiques dans la commune.

Ce que vous pouvez faire :

- utiliser un bulletin préimprimé « de parti » tel quel, sans le modifier ;
- utiliser un bulletin préimprimé « de parti » et le modifier :
 - en biffant un ou plusieurs noms sans les remplacer (mais en en laissant au moins un) ;
 - en remplaçant des noms biffés par des candidats d'autres partis ou des citoyens éligibles ou en en ajoutant (mais sans dépasser le nombre de sièges à pourvoir).
- utiliser le bulletin vierge destiné au vote manuscrit et y inscrire le nom d'un ou plusieurs candidats ou citoyens éligibles de votre choix.

Il est inutile de :

- mentionner plus d'une fois le nom d'un candidat (le système majoritaire exclut le cumul) ;
- porter plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Les suffrages en trop seront annulés.

Merci de prendre connaissance des indications générales sur la manière de voter qui se trouvent au dos du cahier.

Remarque : Les substantifs figurant dans ce document et se rapportant à des personnes englobent indifféremment les femmes et les hommes.

Calendrier des élections communales 2011

Quoi ?	Quand ?
Élection de la Municipalité (1 ^{er} tour) et du Conseil communal	13 mars 2011
Élection de la Municipalité (2 ^{ème} tour éventuel)	3 avril 2011
Élection du Syndic (1 ^{er} tour)	15 mai 2011
Élection du Syndic (2 ^{ème} tour éventuel)	5 juin 2011



ÉLECTIONS COMMUNALES 2011

Indications générales sur la manière de voter

Pour voter valablement, il faut :

1. utiliser exclusivement le matériel électoral officiel mis à votre disposition ;
2. glisser dans l'enveloppe de vote jaune :
 - **un seul bulletin préimprimé «de parti»,** modifié ou non
- ou**
- **le bulletin vierge** destiné au vote manuscrit, complété par vos soins ;
3. inscrire lisiblement, **de votre main,** les modifications et adjonctions ;
4. différencier les candidats portant le même nom en ajoutant le prénom ou la profession, ou le numéro d'ordre.

Votre vote sera nul si :

1. vous utiliser une enveloppe ou un bulletin non officiel ;
2. votre bulletin ne comporte aucun nom ou que des noms biffés ;
3. votre bulletin porte des inscriptions injurieuses, inconvenantes ou sans rapport avec l'élection ;
4. votre bulletin est établi ou modifié à la machine à écrire ou par tout autre moyen de reproduction mécanique (tampon, etc.) ;
5. votre bulletin est complété par une annexe agrafée ou collée ;
6. vous mettez dans l'enveloppe deux ou plusieurs bulletins de contenu différent pour la même élection (l'enveloppe doit contenir un bulletin pour l'élection du Conseil communal et un bulletin pour l'élection de la Municipalité).

Ce qu'il ne faut pas faire :

Le bureau électoral n'annulera pas votre bulletin, mais le corrigera en biffant :

1. le ou les noms de candidats portant le même nom, parfois le même prénom, si ceux-ci ne peuvent être identifiés sans équivoque ;
2. les noms inscrits au dos de votre bulletin ;
3. les modifications ou adjonctions illisibles ou équivoques ;
4. les noms en surnombre par rapport au nombre de sièges à pourvoir.

Si vous mettez dans l'enveloppe plusieurs bulletins ayant un contenu identique, le bureau électoral n'en validera qu'un.

COMMUNE DE VEVEY
Election de la Municipalité
13 mars 2011 (1^{er} tour)



POLITIQUEMENT DÉGAGÉS

Christen Jérôme

Municipal, député, journaliste

Molliat Stéphane

Menuisier-ébéniste CFC, directeur de travaux,
conseiller communal



COMMUNE DE VEVEY
Election de la Municipalité
13 mars 2011 (1^{er} tour)

PÔINT DE DÉPART

Luccarini Yvan

Père au foyer, objecteur de croissance

COMMUNE DE VEVEY
Election de la Municipalité
13 mars 2011 (1^{er} tour)



PLR
Les Libéraux-Radicaux

Clément Pierre

Directeur commercial, conseiller communal

Décosterd Jacques

Acheteur – gestionnaire de stock,
conseiller communal

Rivier Etienne

Médecin, conseiller communal



COMMUNE DE VEVEY

Election de la Municipalité

13 mars 2011 (1^{er} tour)

INDEPENDANT

Berney Michel

Directeur du Centre professionnel de Vevey – CEPV
Conseiller communal

COMMUNE DE VEVEY
Election de la Municipalité
13 mars 2011 (1^{er} tour)



Parti Démocrate Chrétien

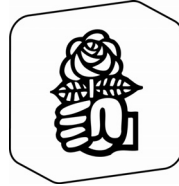
D'Angelo Vladimir

Entrepreneur commerçant, Président du Conseil communal

Baudin Stephan

Entrepreneur électricien, conseiller communal

COMMUNE DE VEVEY
Election de la Municipalité
13 mars 2011 (1^{er} tour)



**Parti socialiste
veveysan**

Ballif Laurent
Syndic, Député

Martin Marcel
Municipal

Vuarnoz Annick
Formatrice d'adultes, conseillère communale

COMMUNE DE VEVEY
Election de la Municipalité
13 mars 2011 (1^{er} tour)



Leimgruber Elina
Gestionnaire de projets

COMMUNE DE VEVEY
Election de la Municipalité
13 mars 2011 (1^{er} tour)



UDC Vevey

Riesen Werner

Constructeur de machines, conseiller communal



COMMUNE DE VEVEY

Bulletin officiel

pour l'élection de la Municipalité

13 mars 2011 (1^{er} tour)

Candidat-e-s (Nom, Prénom) :

1.

2.

3.

4.

5.